

<b>DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE</b>  <b>Séance du 9 décembre 2020</b>	Envoyé en préfecture le 15/12/2020 Reçu en préfecture le 15/12/2020 Affiché le  ID : 074-200070852-20201209-CIAS_47_2020-DE
<b>Nombre de Conseillers :</b>  En exercice : 17 Présents : 12 Absents : 5 Pouvoirs : 2 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0  <b>N° CIAS-47/2020</b>	L'an deux mille vingt, le <b>9 décembre à dix-neuf heures</b> , le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle Jean XXIII, à Frangy, sous la présidence de <b>Monsieur André-Gilles Chatagnat</b>  <b>Date de convocation</b> : 3 décembre 2020  <b>Présents</b> : Mesdames Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Florence POZZO, Sandrine TASSET (visio-conférence) ; Messieurs Andre-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL.  <b>Absents excusés</b> : Mesdames Carole BRETON (pouvoir à M. CHATAGNAT), Isabelle DREVET, Céline FILET, Marie-Antoinette SIMON (pouvoir à Mme FIGUET), Monsieur Paul RANNARD.  M. Joseph TRAVAIL est désigné secrétaire de séance.	

**OBJET : FINANCES – Décision modificative n°3 au budget principal du CIAS Ussets et Rhône.**

Vu la délibération du Conseil d'administration du CIAS Ussets et Rhône n°15/2020 du 10 mars 2020 portant vote du budget principal 2020,

Vu la délibération du Conseil d'administration du CIAS Ussets et Rhône n°19/2020 du 10 juin 2020 portant décision modificative n°1 au budget principal,

Vu la délibération du Conseil d'administration du CIAS Ussets et Rhône n°44/2020 du 6 octobre 2020 portant décision modificative n°2 au budget principal.

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de prendre une décision modificative pour intégrer des dépenses plus importantes que prévue au chapitre 011, compte 6611 en ajoutant une somme de 100 € permettant de couvrir les intérêts des emprunts 2020. Il propose de réduire cette somme au compte 6574, chapitre 011, pour équilibrer le budget.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

**ADOpte ET APPROUVE** la décision modificative N°3 sur le Budget principal 2020 CIAS Ussets et Rhône telle que présentée soit

**Virement de crédits**

Section de fonctionnement - Dépenses	Augmentation de la dépense	Diminution de la dépense
<b>Chapitre 011 :</b> Compte 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations		100,00
<b>Chapitre 011 :</b> Compte 66111– Intérêts réglés à l'échéance	100,00	
<b>Totaux</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

**CHARGE** les services de procéder aux écritures comptables qui s'imposent

**Pour le Président, par délégation  
Le Vice-Président,  
M. André-Gilles CHATAGNAT**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification*

